



**METPARK**

Place à la mobilité

PREFECTURE  
DE LA GIRONDE

06 JUIL. 2022

Bureau du courrier

## Procès-verbal

de la séance du conseil d'administration de la régie  
du mardi 10 mai 2022

**PV N° 2022/03**

Administrateurs présents :

- Monsieur Christophe DUPRAT
- Madame Béatrice DE FRANÇOIS
- Monsieur Patrick BOBET
- Monsieur Stéphane MARI
- Madame Isabelle RAMI
- Monsieur Emmanuel SALLABERRY

Administrateurs absents :

- Monsieur Olivier ESCOTS ayant donné pouvoir à Mme RAMI
- Monsieur Nicolas FLORIAN
- Monsieur Patrick PAPADATO
- Monsieur Gérard CHAUSSET
- Madame Brigitte TERRAZA ayant donné pouvoir à Mme de FRANCOIS

Est excusée pour la DGFIP :

- Madame Danielle MOLIA, administratrice des finances publiques

Sont présents pour les associations :

- Monsieur Jacques DUBOS, Trans'cub
- Monsieur Joël SOLARI, GIHP

Est présent pour les représentants du personnel :

- Monsieur Roger LEVY

Sont présents pour la régie :

- Monsieur Nicolas ANDREOTTI, directeur général
- Madame Céline BORDIN MORA, directrice financière
- Monsieur Laurent SAUVAGE, directeur d'exploitation
- Madame Hinde KIRAT, adjointe au directeur d'exploitation
- Madame Alexandra LEPARMENTIER, responsable des ressources humaines
- Monsieur Hivann SOUHAIR, chef du service de la fourrière
- Monsieur Miguel SEGUIN, directeur technique
- Madame Marion GOULAY, responsable du service commande publique
- Madame Marie LOURENÇO, service juridique
- Madame Morgane CROUZILLE, chargée de développement communication et qualité
- Madame Fabienne GARELLI, assistante de direction
- Madame Aurélie LALY, assistante de direction

**M. le président** demande si les membres du conseil d'administration ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 29 mars 2022. Aucune remarque n'est formulée. Le PV est adopté.

### Info/2022/03/01 : information sur l'évolution de l'activité

**M. ANDREOTTI** indique que la fréquentation des abonnés est légèrement en baisse de 2,5 %. Cette baisse s'explique par la prise d'abonnements mensuels de la part des forains lors de la foire aux plaisirs qui fait fluctuer d'un mois sur l'autre en partie la fréquentation. La Régie compte au mois de mars 9 798 abonnés dont 3 753 résidents et 6 063 permanents. La fréquentation horaire est en progression de 35,2 % en mars 2022 à comparer à mars 2021. La fréquentation des mois de mars et avril 2022 est en hausse par rapport à 2019, année de référence, respectivement de 8,5 % et de 6,6 %.

Concernant les recettes horaires, par rapport à 2019 année de référence, elles augmentent également de 9 %, un peu plus 300 000 € supplémentaires sur cette période. Les autres recettes regroupées en 3 grandes catégories sont liées aux abonnements, aux conventions et amodiations et représentent environ 3 M€ au 30 avril 2022 sur les 4 premiers mois toutes recettes confondues. Depuis le début de l'année, elles représentent un peu moins de 7 M€, 6 885 000 € ce qui est une fois de plus très intéressant car par rapport à la même période de l'année 2019, la progression est de 14 % en chiffre brut, soit un peu plus de 860 000 € de recettes supplémentaires. Les premiers mois de l'année 2022 ont été bons voire pour certains parkings très bons.

Concernant le SPA, les véhicules entrés en fourrière progressent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 du fait du nouveau marché public qui prévoit l'augmentation des moyens matériels afin d'enlever plus de véhicules. Il est enregistré une progression de 40 % depuis le début de l'année par rapport à la même période de l'année 2021. Au 30 avril, 4 142 véhicules ont été mis en fourrière. Le chiffre d'affaires a bien évidemment progressé également de 632 000 € au 30 avril 2022, en hausse par rapport au chiffre d'affaires 2021 sur la même période de 42 %.

**M. BOBET** signale une erreur de chiffre dans le tableau et le graphique en pages 3 et 4.

**M. ANDREOTTI** remercie M. BOBET pour sa vigilance. Ça doit être de mémoire 6 886. Ce chiffre sera rectifié.

**M. le président** souligne une augmentation importante à Talence des mises en fourrière. 147 voitures sur les 4 premiers mois de l'année ça fait pour Talence un chiffre qui est aussi haut que Cenon, en dessous de Mérignac bien sûr mais ça reste un chiffre important.

### Info/2022/03/02 : information sur les marchés publics passés par le directeur général

**Mme GOULAY** indique que 210 bons de commande ont été passés et 9 marchés ont été notifiés dont la maîtrise d'œuvre pour la création des locaux à mobilité douce. 10 avenants ont été également notifiés également dont un tout à fait marquant pour l'ajout d'un terrain supplémentaire pour le dépôt des véhicules mis en fourrière ce

qui correspond à l'augmentation des mises en dépôt. 139 bons de commande ont été passés pour le SPIC et 12 pour le SPA.

**M. le président** précise que les tableaux récapitulatifs sont à disposition.

### **Info/2022/02/03 : information sur le déroulement des travaux**

**M. SEGUIN** présente le parc Amédée St Germain avec la diffusion de photos de l'ouvrage qui devait être livré par le promoteur le 12 avril mais qui aujourd'hui est dans l'incapacité de communiquer une nouvelle date de livraison certaine. Une commission de sécurité serait programmée le 31 mai. Il émet un doute quant à cette date mais précise espérer une livraison pour le mois de juillet.

**M. ANDREOTTI** intervient afin de confirmer que la date du 31 mai ne pourra être maintenue car le promoteur Bouygues Immobilier n'est pas prêt.

**M. SEGUIN** ajoute que cela pourrait aller très vite mais il y a quand même beaucoup de choses à connecter qui ne le sont pas.

Sur le parking Centre Commercial Mériadeck, les travaux de la 3<sup>ème</sup> et dernière phase de réfection de l'étanchéité ont débuté début mai et se poursuivront durant une année pour un coût de 2 M€. Par ailleurs, le désamiantage du niveau 2B est prévu au cours du mois de juin pendant 3 semaines et devrait être terminé avant la période des soldes.

Concernant le Marché Global de Performance, les offres sont en cours d'analyse. Il est prévu 2 auditions avec chacune des 3 équipes, une début juin et une fin juillet. Leur offre définitive devrait nous parvenir courant septembre, l'objectif étant de notifier le marché courant octobre. A la suite, débiteront les études et la réalisation des travaux sur le parc Gambetta en 2023 pour une livraison début 2024.

Les études relatives à la création des espaces mobilités douces sont en cours. L'architecte travaille sur les locaux du parc 8 mai 45, l'objectif étant une livraison de cet espace au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

Il commente les photos des travaux débutés sur le parc Pey Berland, espace témoin. A l'heure actuelle, les travaux se situent au niveau -3, le mois prochain ce sera le -4, chaque niveau dure 1 mois. Les travaux devraient être terminés en septembre.

**M ANDREOTTI** précise en effet que le parc Pey Berland sera totalement réhabilité hormis les 2 niveaux qui n'appartiennent pas à la Régie.

**M. SEGUIN** indique que la société a effectué les travaux de peinture sur les poteaux, les poutres et les murs. Il reste les sols ainsi que la signalisation qui sera effectuée conformément à la chartre graphique METPARK.

**M. le président** indique que le mur déjà traité sur centre commercial Mériadeck il y a quelques mois donne un côté dynamique, plus gai pour les personnes.

### Info/2022/02/04 : information sur les investissements réalisés au 31/03/22

Avant de passer la parole à la directrice financière, **M. ANDREOTTI** souhaite préciser qu'à chaque trimestre, l'état financier de la Régie sera communiqué au conseil d'administration ce qui n'était pas le cas les années précédentes et remercie l'ensemble des services financiers qui a fait un travail remarquable.

**Mme BORDIN-MORA** présente un point sur les dépenses d'investissement au 31 mars 2022. Il a été réalisé au 1<sup>er</sup> trimestre, 2,3 M€ au titre des investissements sur 10 M€ budgétisés, soit 23 % du budget donc quasiment 25 % sur un quart de l'année ce qui est plutôt satisfaisant. Ces travaux sont principalement axés sur la construction du parking Amédée Saint Germain pour 1,2 M€ et le terrain de Dunant pour 522 000 €. Ces 2 opérations représentent 75 % des dépenses d'investissement au 31 mars 2022.

**M. le président** précise que lorsqu'on est à 23 % au 1<sup>er</sup> trimestre, il peut être considéré que c'est bien.

### Info/2022/02/05 : Information sur le chiffre d'affaires par parc réalisé au 31/03/22 avec atterrissage prévisionnel au 31/12/22

**Mme BORDIN-MORA** fait un point sur le chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre qui était estimé à 22,8 M€. Au 31 mars 2022, il est de 5,7 M€, soit 25 % des prévisions du budget primitif, soit un quart du budget, ce qui est satisfaisant. 49 % des recettes sont liées aux horaires et 45 % aux abonnements. Elle précise qu'il est normal que les conventions et amodiations ne soient pas réalisées pour le moment car la facturation n'est pas mensuelle. La direction financière a souhaité retravailler sur un atterrissage budgétaire 2022 à titre indicatif. Au 31 décembre 2022, la Régie devrait arriver à un chiffre d'affaires et autres produits de 24,6 M€, soit 1,1 M€ de plus que ce qui était prévu au budget, soit une hausse de 2 M€ par rapport à 2021, + 9 %. Par rapport aux estimations réalisées par parc, le constat est que 5 parcs avaient du retard au 31/03/22 : centre commercial Mériadeck, Pessac, Bergonié, Mérignac et Beaujon. 8 parcs sont en avance : République, Grands Hommes, Victoire, Front du Médoc, 8 mai 45, Portes de Bordeaux, Grand-Parc et Libération.

Au 31 décembre 2022, 16 parcs devraient avoir un chiffre d'affaires supérieur aux prévisions budgétaires, ce qui correspondrait à une augmentation de 2 M€ par rapport au budget. 15 parcs devraient avoir un chiffre d'affaires inférieur aux prévisions budgétaires pour - 937 000 €. Les principales variations attendues par rapport au budget sont centre commercial Mériadeck qui est estimé à ce jour à un retard de 403 000 €, les Grands Hommes qui surperforment par rapport aux prévisions à hauteur de 368 000 € et l'Aréna pour + 309 000 € en raison de la sous-évaluation du nombre de spectacles.

**M. le président** ajoute qu'il s'agit de bonnes nouvelles, le parking Gand Parc qui est en avance par rapport à ce qui était prévu, Beaujon qui est en retard et par contre Libération qui est très en avance et il n'y a pas de surprise extraordinaire si ce n'est centre commercial Mériadeck.

**Mme BORDIN-MORA** ajoute qu'il est constaté un report de la clientèle de Grand Parc provisoire sur Grand Parc.

**M. le président** ajoute que ce parking est idéalement situé de par sa situation géographique et sa proximité avec la clinique Bordeaux Nord.

**M. ANDREOTTI** ajoute qu'in fine, après ce 1<sup>er</sup> trimestre, les perspectives sont plutôt bonnes tout en restant prudent parce que ces 2 dernières années ont été particulièrement mouvementées mais si ce rythme perdure, il pourrait y avoir de belles surprises en fin d'année ce qui permettrait de financer de façon correcte les travaux sur les prochaines années.

**M. ANDREOTTI** remercie une fois de plus l'énorme travail qui a été réalisé par les services de Mme BORDIN-MORA notamment avec une comptabilité analytique par parc qui est aujourd'hui très précise, fiable et surtout qui lui permet d'avoir un pilotage beaucoup plus précis et plus fin notamment nécessaire dans le cadre des arbitrages financiers à venir.

**Mme BORDIN-MORA** précise pour la parfaite information de tous que la prévision a été faite sur le mois de mars 2022 en extrapolant jusqu'à la fin de l'année en reprenant janvier et février au réel.

**M. le président** s'associe également aux remerciements des agents qui sont sur le terrain, car si la fréquentation augmente c'est aussi grâce à l'accueil qui est fait dans les parkings, le fonctionnement tout cela fait partie d'un travail d'équipe.

**Info/2022/02/06 : information sur le jugement rendu affaire BOUSSAYED/METPARK**

**Info/2022/02/07 : Information sur le jugement rendu dans l'affaire LOUIS/METPARK**

**M. ANDREOTTI** indique que la Régie a de nouveau gagné 2 contentieux qui avaient été introduits il y a quelques mois.

**Mme LOURENÇO** évoque dans un 1<sup>er</sup> temps l'affaire BOUSSAYED, gérant de la société Grand Phare, dont 2 de ses véhicules ont été mis en fourrière. Le contrevenant soutenait que, lors de la mise en fourrière, les 2 véhicules auraient été endommagés et a saisi à ce titre le tribunal administratif en demandant l'annulation des frais de mise en fourrière et 300 € en dédommagement. Par décision du 22 mars 2022, la société a été déboutée de toutes ses demandes près du tribunal administratif de Bordeaux.

**M. le président** indique qu'il s'agit des mêmes conclusions pour les 2 dossiers.

**Mme LOURENÇO** confirme.

## Info/2022/02/08 : information sur l'audit du schéma directeur de sécurité

**M. ANDREOTTI** présente cette information en l'absence de M. LEVEAU qui a énormément travaillé ces derniers jours pour préparer la commission de sécurité du parking Gambetta qui s'est tenue ce matin et a le plaisir d'annoncer qu'une fois de plus la Régie a obtenu un avis favorable avec les félicitations des membres de cette commission. La commission était présidée par M. PAPADATO en présence des services métropolitains et des services du SDIS. Encore un grand merci une fois de plus à Lucien LEVEAU et à son équipe qu'il a su former, motiver et dynamiser et qui aujourd'hui apporte un degré d'expertise notamment dans le domaine de la sécurité qui est très intéressant et reconnu par les services de secours et d'incendie de la Gironde.

Comme il était prévu depuis de longue date et comme sollicité par le SDIS, la CRC et aussi par les services métropolitains ce qui est tout à fait logique, une information est donnée au conseil d'administration sur l'audit du schéma directeur de sécurité de 17 parcs de stationnement de la Régie construits avant la mise en application des éléments de réglementation incendie.

Au cours de la mission confiée à un prestataire, celui-ci a réalisé un point 0 sur le désenfumage de ces parcs, un dossier de récolement des colonnes sèches et des autres moyens de secours, une étude structurelle pour vérification des degrés coupe-feu par rapport au tiers et aux différents locaux de la charge d'exploitation des planchers, a identifié les locaux tiers et activités annexes aux parcs de stationnement. Ces audits ont conclu à des préconisations et planification des travaux à entreprendre. Sur la base de ce diagnostic, des préconisations, un phasage des travaux ainsi qu'un chiffrage sont déterminés en fonction des priorités clairement hiérarchisées au regard des risques identifiés et des évolutions d'exploitation souhaitées. L'ensemble de ces pièces a été transmis à la commission de sécurité compétente pour validation. Les échanges entre le SDIS 33 et le service sécurité/sûreté de METPARK ont débuté et devraient continuer jusqu'à l'été 2022 comme évoqué à l'occasion de la commission de sécurité ce matin afin d'arrêter définitivement le schéma de sécurité des parcs de la Régie. La phase finale de ce schéma directeur sera présentée certainement au conseil d'administration d'octobre. A ce jour, le planning prévisionnel des travaux de sécurité à réaliser a été présenté au SDIS. La Régie a l'ambition de réaliser l'ensemble des travaux sur un créneau qui s'échelonne de 2023 à 2029. Toutefois, le SDIS souhaiterait que la Régie optimise le planning. Au vu des investissements financiers colossaux pour METPARK, des discussions sont ouvertes à ce sujet. M. ANDREOTTI indique que les bons résultats financiers devraient permettre à la Régie de supporter ces travaux.

**M. ANDREOTTI** rappelle que toute modification de ce schéma sera présentée au conseil d'administration et qu'une présentation totalement finalisée et surtout validée par les services du SDIS 33 sera certainement présentée à la rentrée.

**M. le président** remercie les équipes pour le travail réalisé sachant que le SDIS est plus exigeant suite à l'incendie survenu sur le parking des Salinières. La plupart des parcs construits dans les années 70 et 80 sont souterrains et ont besoin de rénovation. Les normes de cette époque-là ne sont pas les normes d'aujourd'hui. Les travaux doivent être réalisés. Le SDIS voudra toujours aller plus vite, c'est pour la sécurité des visiteurs sachant qu'il y a une grande avancée avec le MGP qui concerne 4 parcs qui vont faire l'objet de grosses rénovations. Il y a aussi des priorités qui sont le sprinklage, ce sont des travaux qui doivent être réalisés de manière plus rapide

que le reste. Le sprinklage n'empêche pas l'incendie mais diminue la température. Le parc Salinières n'était pas équipé et la température avoisinait les 1 000 °C, ce qui n'a pas permis aux pompiers de rentrer dedans. Il faut donc absolument faire ces travaux et la bonne tenue financière de METPARK permettra d'assurer une partie du financement. Il y a des choix à faire et ils seront faits.

**Info/2022/02/11 : information Modalités de fin de contrat de Mme Le Cuisinier suite à son courrier adressé notamment au directeur général et aux administrateurs de METPARK**

**M. le président** indique avoir eu le plaisir de recevoir un courrier du CSE.

**M. ANDREOTTI** précise assurer une totale transparence des faits qui se déroulent au sein de la Régie et indique qu'il avait été surpris que le CSE ait adressé à l'ensemble des administrateurs un courriel puisqu'ils n'en n'étaient pas destinataires. Mais qu'à cela ne tienne, la direction n'a aucune difficulté avec les informations qui circulent au sein de la Régie. Il souhaite absolument assurer une totale transparence et il lui semblait nécessaire d'apporter la réponse du directeur général qui s'est empressé quelques heures après sa saisine puis 24 heures ensuite d'apporter toutes les précisions et toutes les motivations qui ont présidé au non-renouvellement de contrat de cette salariée qui était à l'époque en CDD au sein de la Régie. Bien évidemment le directeur d'exploitation qui est ici présent pourra être encore plus précis. Il espère l'avoir été dans sa réponse qui est assez longue et jointe à cette information et qui donne les éléments qui ont présidé au non-renouvellement de contrat motivé par 2 choses essentielles : sa manière de servir et parfois les difficultés relationnelles notamment avec certains de ses collègues en équipe contrairement peut-être à ce que certaines personnes auraient pu laisser croire. M. ANDREOTTI est à l'entière disposition du conseil d'administration pour toute information qui pourrait être jugée intéressante de connaître ainsi que Laurent SAUVAGE, directeur d'exploitation qu'il remercie car il s'est déplacé avec son adjointe plusieurs fois, au moins 2 fois pendant la nuit pour rencontrer cette salariée afin de lui expliquer les motivations qui avaient présidé au non renouvellement de son contrat.

**M. LEVY** indique que n'ayant pas de responsable de nuit, qui a pu dire qu'elle n'était pas assidue au travail ? Des questions se posent.

**M. ANDREOTTI** répond en précisant que lorsqu'un agent est évalué, cela est fait de façon très pragmatique. L'assiduité est jugée simplement sur la présence ou non du salarié. Quand un agent est présent, il est assidu. Quand il est moyennement là, il est moyennement assidu et quand il n'est pas là du tout, il n'est pas assidu. Sur la manière de servir, il y a plusieurs critères et notamment c'est l'une des causes évoquées, notamment le fait de bien évoluer au sein d'une équipe, d'avoir un relationnel compatible avec l'ensemble de ses collègues masculin ou féminin qui la composent. Or, il semble et je cautionne, d'après le directeur d'exploitation qui était plus à même pour en juger et tout comme les responsables de secteur et chefs de parcs, ainsi que de l'aveu même de l'intéressée que cette salariée n'était pas forcément très à l'aise au sein de son équipe. Il précise qu'elle a refusé une première titularisation qui lui avait été proposée motivant son refus par le fait qu'elle tâtonnait encore, qu'elle voulait absolument connaître un peu mieux le service, l'entreprise, sa place. Lorsqu'elle avait été reçue par le directeur d'exploitation, elle avait à plusieurs reprises manifesté le fait qu'elle avait quelques difficultés au sein de son service.



**M. le président** précise qu'il n'est pas convaincu que le conseil d'administration soit le lieu de débats des recrutements et des licenciements. Si en conseils municipaux ces points devaient être abordés, cela deviendrait compliqué. Il y a des instances qui sont faites pour cela comme le CSE où le débat et la discussion sont permis. Ce qu'il s'est passé c'est que certains salariés ont voulu en faire un exemple en envoyant un courrier aux membres du conseil d'administration mais le conseil d'administration n'est pas destinataire par exemple des lettres d'embauche ou de la signature d'un contrat de travail, ce genre de mails les membres du conseil d'administration ne les reçoivent pas. C'est un peu dommage parce que l'information elle peut aller dans les deux sens par rapport à ça. S'il y a des questionnements sur ces sujets, il faut en parler en CSE. Il était important quand même pour les membres du conseil d'administration d'avoir les deux « sons de cloche » après chacun se fait sa propre opinion. Il ne souhaite pas que ce conseil d'administration soit l'objet de règlements de compte entre les uns et les autres, ce n'est pas le lieu.

**M. LEVY** précise qu'il ne s'agit pas d'un règlement de compte mais pose juste la question.

**M. le président** répond que cette question doit être posée en CSE.

### **Info/2022/02/10 : information actions de communication entreprises avec nos partenaires sportifs**

**M. ANDREOTTI**, après avoir félicité les services financiers, les services de l'exploitation, de la sécurité et les services de Miguel Seguin, la direction technique, remercie le service communication marketing et en particulier Morgane qui est ici présente et à qui il va laisser le soin de retracer toutes les actions qui ont été entreprises ces derniers mois avec les partenariats sportifs. Elle évoquera ensuite l'organisation de la manifestation du 03 juillet qui est prévue sur le parking Victor Hugo entre autre ainsi que l'animation des réseaux sociaux puisqu'elle fait avec son équipe un remarquable travail.

**Mme CROUZILLE** rappelle que la Régie est partenaire de 4 clubs de sport emblématiques : ambition girondine, basket féminin, le basket masculin avec les JSA, les Boxers de Bordeaux pour le hockey et l'UBB, connu et reconnu. Ces partenariats sont source d'opportunités commerciales pour la Régie mais également de communication et de visibilité grâce à des actions de communication modernes, engagées notamment créées par Léa qui est en alternance à la communication. METPARK ne se fait pas seulement connaître mais s'implante toujours plus dans le paysage de la métropole bordelaise et affirme ses valeurs sportives et d'équité notamment. Elle rappelle qu'il est possible de suivre METPARK sur les réseaux sociaux pour découvrir tout ce qui est mis en place.

**M. ANDREOTTI** sollicite Morgane afin d'évoquer le dernier dispositif mis en place avec l'UBB lors du dernier match.

**Mme CROUZILLE** explique avoir beaucoup communiqué avec l'UBB ces derniers temps et un jeu concours a été mis en place sur les réseaux sociaux qui a apporté énormément de visibilité. Par ailleurs, lors du dernier match UBB/Toulon du 1<sup>er</sup> mai, jour férié sans transport en commun, la Régie a mis en place en collaboration avec l'UBB une offre commerciale permettant de bénéficier d'un tarif unique de 5 € disponible sur les parkings centre commercial Mériadeck, 8 mai 45 et Front du

Médoc afin de permettre à un maximum de supporters de pouvoir accéder plus facilement au stade.

**M. le président** approuve cette excellente mesure qui va au-delà du partenariat et est tout à fait favorable à ces partenariats, sport masculin et féminin, divers sports sont représentés. L'UBB n'est plus à présenter et ont fait plutôt une bonne saison. Pour les Boxers, il précise ne pas être très au courant de leur palmarès et ambitions girondines qui est un nouveau club féminin s'est relancé et a plutôt de belles ambitions pour ce club et le partenariat avec les JSA est ancien. La Régie avait commencé avec eux à une certaine époque.

**M. ANDREOTTI** indique que les JSA ont connu une saison similaire à celle des girondins.

### **Info/2022/02/11 : information point d'étape sur l'organisation de l'évènement caritatif METPARK**

**Mme CROUZILLE** indique devoir faire un point car il y a eu des évolutions par rapport à la présentation lors du conseil d'administration du mois de février. METPARK organise donc un événement caritatif le 03 juillet prochain. Il s'agit d'une course relais à travers 6 parkings de l'hypercentre bordelais en soutien à 2 associations d'handicap physique et moteur et auprès des personnes âgées. Cet événement s'insère vraiment dans un projet d'entreprise puisque la Régie œuvre, participe au développement de toutes les formes de mobilité à Bordeaux Métropole. L'idée est justement à travers tous ces projets de favoriser l'accès à la mobilité pour tous. METPARK a choisi de soutenir le GIHP et les petits frères des pauvres.

Par ailleurs, une première action a été entreprise le 30 avril dernier à l'occasion de la journée mondiale des mobilités de l'accessibilité. En effet, la Régie reversera 5 % des recettes horaires aux associations le 03 juillet prochain. En outre, METAPRK s'engage à reverser 10 €/participant à la course. Plus il y a de participants et plus il y aura de dons. La Régie fera don également de 12 fauteuils roulants et de 7 déambulateurs.

Le rendez-vous est donné à 9h30 sur le parking Victor Hugo pour un échauffement collectif, départ à 10h30 pour la course à travers les parkings. Cette course se fera avec plusieurs formes de mobilité, il y aura des étapes vélos, trottinettes ainsi qu'à pied. Il est nécessaire de constituer son équipe et choisir sa mobilité. Des animations sont prévues tout au long du parcours. A 12h30, rendez-vous pour un moment de convivialité toujours sur la terrasse du parking Victor Hugo afin de partager un brunch à l'issue des discours des représentants et la remise des dons. Des animations de sensibilisation au handicap seront proposées en collaboration avec le GIHP. Cet événement est interne, ouvert aux collaborateurs de METPARK, aux élus et partenaires sportifs, aux associations et adhérents et aux prestataires de la Régie.

Deux agences en communication événementielle travaillent sur cet événement. Les invitations ont déjà été adressées. Une première communication a été mise en place et 2 relances sont prévues au mois de mai puisque les inscriptions se terminent le 31 mai prochain. Elle profite de cette prise de parole pour convier les membres du conseil d'administration à cet événement en espérant qu'ils seront nombreux à y participer.

**M. ANDREOTTI** remercie Mme CROUZILLE et rappelle que les 5 % de la journée du 30 avril représenteront plusieurs milliers d'euros et plus il y aura de participants à l'événement du 03 juillet et plus la Régie fera un don important. Les participants peuvent être accompagnés d'amis, de la famille, tout le monde est bien sûr le bienvenu puisque la Régie reversera par participant 10 € donc il compte sur tous.

**M. SOLARI** indique que, lors du conseil d'administration du GIHP Aquitaine qui s'est déroulé la veille, l'événement a été évoqué et l'ensemble des représentants est favorable à cette participation et les adhérents ont été informés de la tenue de cette manifestation. Ce point a été agréablement apprécié.

**Mme de FRANÇOIS** approuve cette très belle opération et souhaite savoir comment les associations ont été choisies.

**Mme CROUZILLE** explique s'être rapprochée de M. SOLARI afin de connaître les associations qui pouvaient être concernées par cet événement et notamment la mobilité pour tous. La prise de contact s'est faite avec le GIHP Aquitaine dont M. SOLARI est administrateur conformément à l'orientation choisie pour cet événement. En ce qui concerne les petits frères des pauvres, l'idée étant toujours d'être dans une dynamique de mobilité pour tous, le public des personnes âgées étant lui aussi concerné par des difficultés de mobilité pour se déplacer en ville et souhaite avoir accès aux mêmes mobilités que tous. Les petits frères des pauvres font un excellent travail de communication car leur nom est assez connu c'est pour cela que la Régie s'est rapprochée d'eux. Un contact productif avec le bureau de Bordeaux centre a permis leur adhésion à ce projet.

**Mme de FRANÇOIS** indique ne pas connaître cette association mais dit savoir qu'il existe d'autres associations comme Emmaüs, le secours populaire et d'autres qui auraient peut-être eu plaisir à participer aussi à cette belle action.

**Mme CROUZILLE** répond que bien évidemment elle aurait voulu y faire participer beaucoup plus d'associations. Elle espère qu'il y aura davantage d'associations présentes lors des prochains événements en espérant pouvoir en aider d'autres. Pour cette édition, le choix s'est porté sur ces deux associations.

**Mme de FRANÇOIS** réplique que les administrateurs auraient pu participer au choix. Il s'agit d'une suggestion.

**M. le président** précise que cet événement a déjà été présenté il y a quelques mois lors d'un précédent conseil d'administration. Il précise que choisir est toujours renoncer

### **Info/2022/02/12 : information sur l'évolution de l'activité de METPARK sur les réseaux sociaux**

**Mme CROUZILLE** indique que la stratégie digitale de la Régie s'est considérablement renforcée depuis plus d'un an notamment pour les réseaux sociaux avec l'arrivée d'une collaboratrice en contrat d'alternance qui fait un travail remarquable au sein du service communication. Ses missions sont principalement axées sur les réseaux sociaux et la création de contenus. Grâce à ces actions de communication et toutes celles que la Régie mène avec ses partenaires sportifs,

METPARK a pu développer de façon significative son contenu, sa communauté et son image de marque auprès du grand public. En effet, les réseaux sociaux sont un vecteur de visibilité et d'information très important aujourd'hui, indispensable dans la société actuelle. Les 2 sites METPARK ont été créés en mars 2021 et évoluent constamment. Le site web grand public comptabilisait en janvier 2022 un peu plus de 7 000 visites/mois et aujourd'hui presque 11 000. L'espace client quant à lui comptabilise 700 à 900 visites depuis le début de l'année. Cette progression constante et durable démontre que la stratégie digitale sur le site internet est bonne.

Cette année, METPARK a récupéré les fiches établissement Google des parkings. Ces fiches sont visibles sur les GPS, téléphones et ordinateurs lorsqu'une recherche est effectuée. Lors de la recherche, la fiche d'identité du parc apparaît, logo, horaires, actualités du parc, les abonnements disponibles. Vecteur de visibilité et de trafic important constaté au mois d'avril avec 200 000 trajets enregistrés vers les parcs référencés par Google. Grâce à cette récupération, des fichiers de tous ces trajets ont pu être créés.

**M. ANDREOTTI** félicite et remercie Mme CROUZILLE et Mlle PILO qui animent les réseaux sociaux et précise que METPARK leur doit la très grande partie de ces bons résultats.

**M. le président** appuie les propos de M. ANDREOTTI en précisant qu'il s'agit d'un domaine concurrentiel aujourd'hui. En effet, il suffit de regarder le nombre de parkings d'Indigo qui est le principal concurrent de METPARK. Dans un monde concurrentiel, il faut absolument être conduit à faire de la publicité, de la communication et celle qui est maîtrisée au travers des réseaux sociaux est certainement la meilleure. Il félicite à son tour l'équipe.

### **Info/2022/03/13 : information relative à la convention financière pour la réalisation des travaux d'extension du terrain de la fourrière à Mérignac**

**Mme BORDIN-MORA** précise que Bordeaux Métropole met à disposition au profit du SPA, 2 parcelles pour stocker les véhicules. La Régie quant à elle doit prendre en charge les travaux d'aménagement de ces terrains. Une convention financière signée le 09 juin 2021 prévoit une subvention d'investissement à hauteur de 90 % du montant HT des investissements plafonnée à 684 K€ HT sur la base d'un investissement total de 760 K€. Toutefois, la fourrière n'étant pas soumise à la TVA, ce service ne pourra pas la récupérer et comptabilise ses dépenses en TTC soit un investissement à la charge du SPA estimé à 912 K€ TTC. En conséquence, en prenant en charge 90 % de l'investissement HT et non en TTC, Bordeaux Métropole subventionne en réalité 75 % des travaux. Selon les prévisions et sur la base d'une subvention plafonnée à 684 K€ HT, la fourrière aurait donc un reste à charge de 25 % du projet, soit 228 K€. La Régie travaille avec les services financiers de Bordeaux Métropole pour trouver une solution notamment afin d'étudier si le SPA pourrait bénéficier du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) qui permettrait de récupérer 16,4 % des dépenses éligibles. S'il s'agit d'un reste à charge pour le SPA, cela devra être compensé par une subvention de fonctionnement. Il serait donc préférable de le subventionner par une convention d'investissement.

**M. le président** rétorque que tout le débat est là et qu'il ne date pas d'aujourd'hui.

**Affaire 2022/03/01P : défense des intérêts de la Régie dans le cadre du contentieux CARRIE, amodiataire du parking des Sècheries**

**Affaire 2022/03/02P : défense des intérêts de la Régie dans le cadre du contentieux PISSIS, amodiataire du parking Sècheries**

**M. ANDREOTTI** précise qu'après un premier contentieux introduit par un particulier présenté lors d'un précédent conseil d'administration, deux nouveaux contentieux de particuliers ont été reçus par la Régie étant précisé que ces trois personnes font partie du collectif des habitants des Sècheries qui avait déjà attaqué la Régie il y a maintenant deux ans et qui a été débouté à deux reprises.

**Mme LOURENÇO** indique que MM. CARRIE et PISSIS sont amodiataires aux Sècheries et contestent les sommes relatives à la contribution annuelle forfaitaire. A ce titre, ils ont saisi le tribunal administratif pour se prononcer sur la validité du contrat et demandent son annulation ou d'enjoindre la Régie à produire un nouvel avenant plus favorable à leurs attentes.

**M. le président** indique attendre le jugement du tribunal mais précise que lorsqu'un contrat est signé, il faut honorer ses engagements. Un contrat se signe à deux.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité les délibérations n° 2022/03/01P et 2022/03/02P

**Affaire 2022/03/03P : marché n° 2022SE001 maintenance des systèmes de sécurité incendie : attribution du lot 3 maintenance des SSI de marque DEF**

**Mme GOULAY** rappelle que, par délibération du 2021/07/15P, le conseil a autorisé le lancement et l'attribution de 4 lots relatifs à la maintenance des systèmes de sécurité incendie. Lors de l'analyse du lot n° 3, le service achats et marchés s'est rendu compte que le budget voté lors de cette délibération d'un montant de 20 000 € pour la partie forfaitaire était dépassé en raison de l'état de vétusté du parc Grands Hommes. Le montant attribué à DEF est de 77 730 € et ne rentre pas dans l'enveloppe des 20 000 €. Par ailleurs, l'analyse de l'offre financière de l'attributaire de ce lot ne portait pas sur le total de l'offre forfaitaire ce qui a modifié la note de ce critère étant précisé que le classement du critère prix et le classement final ne sont cependant pas modifiés. Il convient donc de modifier les documents procéduraux que sont le rapport d'analyse, le procès-verbal et les courriers de rejet en faisant un additif à chacun de ces documents pour informer les candidats évincés.

**M. le président** rappelle, comme l'indique cette délibération, que cette forte augmentation est liée à l'état d'entretien des systèmes SSI du parc qui nécessite la mise en œuvre d'une maintenance très soutenue pour remédier aux divers dysfonctionnements et disposer d'installations conformes à la réglementation. Est-ce que la Régie a fait une mauvaise affaire en prenant en gestion ce parking ? Heureusement qu'il rapporte un peu car il n'était pas dans un état miraculeux. Pour rappel, un niveau de ce parking est propriété de la Chambre Régionale des Comptes.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/03/03P

**Affaire 2022/03/01F : Création de régies pour le service public administratif de la fourrière automobile**

**Mme LOURENÇO** stipule que cette délibération vise à étendre les pouvoirs de M. ANDREOTTI pour créer des régies d'avances et de recettes.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/03/01F

Fin de la séance à 17 H 59.

**Le Président**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**Christophe DUPRAT**